



Indemnités journalières par le conseil général

Par **audreylauverjat**, le **18/07/2008** à **08:54**

bonjour, je suis tutrice de mon frère et de ma soeur depuis le 6 juin 2008 ils sont orphelins mercredi on a vu le juge des enfants pour faire la levée du placement en famille d'accueil. Ils étaient en famille d'accueil le temps (3 mois) que mon frère termine au collège car il passait son BEP collège qu'il a obtenu. et ils venaient les vacances et un week end sur deux. Ils vivent à présent chez moi. je bénéficie de la caf car cela me fait 4 enfants à charge maintenant. mais on avait parlé d'une aide du conseil général pour avoir une indemnité journalière. **y ai je droit?** le juge a mis en place une aide éducative mais n'a pas jugé bon de me nommer tiers digne de confiance. car il m'a dit que j'étais déjà tutrice cela ne servait à rien. quelles sont les droits pour les orphelins ? merci pour la réponse

Par **caromaiwen**, le **18/07/2008** à **09:37**

Je suis tiers digne de confiance et effectivement j'ai eu aide du conseil général par contre en tant que tutrice je ne sais pas il faudrait certainement vous renseigner auprès de l'aide sociale à l'enfance (ASE). D'autre part sur le jugement il est indiqué que vous avez la caf mais est-ce qu'il y a d'indiqué une autre phrase avec un article 238 je crois

Par **audreylauverjat**, le **18/07/2008** à **13:15**

bonjour, sur le jugement de tutelle il y a pas l'article que tu dis. peut-être le courrier du juge de enfants mais j'attends qu'il l'envoie. net l'ASE on l'a pas rentré encore. j'ai pris rendez-vous avec un avocat pour qu'il me renseigne sur mes droits et ceux des enfants. rfranchement

on est pas du tout épaulé même les assistantes sociales ne te soulagent pas surtout dans les grandes villes merci de m'avoir répondu heureusement y a le net